

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINTE COLOMBE (Rhône)**

ARRETE DU MAIRE N°2026/019

Objet : Arrêté de délégations de fonctions à Mme Alexia BOURIT, 4^{ème} Adjointe au Maire

La Maire de SAINTE-COLOMBE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des Adjointes au Maire de Sainte-Colombe,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation de compétence du conseil municipal au Maire,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle Madame Alexia BOURIT a été élue 4^{ème} Adjointe,

Considérant qu'en application de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame Alexia BOURIT, 4^{ème} Adjointe est déléguée pour remplir les fonctions suivantes :

- Communication
- Environnement et Qualité de vie
- Mobilité
- Concertation Citoyenne
- Commerce et Développement économique
- Tourisme
- Agriculture

ARTICLE 2 : Madame Alexia BOURIT, 4^{ème} Adjointe reçoit délégation pour la signature des documents suivants : tous les documents relatifs à la communication, l'environnement et la qualité de vie, la mobilité, la concertation Citoyenne, le commerce, le développement économique, le tourisme et l'agriculture.

D'autre part Madame Alexia BOURIT pourra légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats d'état-civil.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera sera :

- Porté à la connaissance de l'intéressée ;
- Publié sur le site internet de la commune de SAINTE-COLOMBE (Rhône) ;
- Inscrit sur le registre des actes de la mairie.

Copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Rhône ;
- Madame la Trésorière de Vienne.

Fait à SAINTE-COLOMBE, le 30 mars 2026

**La Maire
Marine MATA**

